

DECRET D /2023/ 0087 /PRG/CNRD/SGG

PORTANT PROMULGATION DE LA LOI ORDINAIRE
L/2023/001/CNT DU 17 JANVIER 2023

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION,

Vu la Charte de la Transition ;

Vu l'Ordonnance O/2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 septembre 2021 portant prorogation des Lois nationales, des Conventions, Traités et Accords internationaux en vigueur à la date du 05 septembre 2021 ;

Vu le Communiqué n° 01 du Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD) du 05 septembre 2021 portant prise effective du Pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité ;

DECRETE :

Article 1er : Est promulguée la Loi ordinaire L/2023/001/CNT du 17 janvier 2023 portant autorisation de ratification de deux Accords de prêt entre la République de Guinée, la Banque Africaine de Développement et le Fonds Africain de Développement dans le cadre du financement des Projets d'Accès à l'Electricité en Guinée (PAEEG) signés le 19 juillet 2022 pour des montants allant de **Vingt-et-un Millions Six Cent Trente Mille Unités de compte (21.630.000 UC) à Sept Millions Soixante Mille Unités de compte (7.060.000 UC).**

Article 2 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 27 MARS 2023



Colonel Mamadi DOUMBOUYA